

Département : **EURE**
Canton : **NONANCOURT**
Commune
MARCILLY-LA-CAMPAGNE
Mairie
Rue du Verger
27320 Marcilly-la-Campagne
Tel/fax : 02 32 58 10 15

Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 7 Novembre 2014

L'an deux mil quatorze, le sept novembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul HEROUARD, Maire.

Étaient présents :

Mesdames : Bacher Francine, Barbet-Leseur Patricia, Trouillet Christine, Dorchy Chantal, Huan-Pinçon Delphine et Le Gallou Sylvie

Messieurs : Bioche Alain, Rolland Daniel, Gallerne Jean-Pierre, Le Bescond Marcel, Marthouret Claude et Osmont Michel

Absent(s) excusé(s) :

Madame : Poiret Claudine

Monsieur : Maurin Jean-Paul

Madame Huan-Pinçon Delphine est élue secrétaire de séance.

Installation d'un site de déchets inertes à Marcilly-Moisville par le SETOM :

Après que le représentant du SETOM, Monsieur Nicolas BRUMEAU ait exposé les raisons du choix de l'implantation de la plateforme de déchets inertes sur le site de Marcilly-Moisville, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de procéder au vote.

Le Conseil municipal émet un avis défavorable à l'unanimité pour les raisons suivantes :

- le SETOM a mis le conseil municipal devant le fait accompli sans aucune concertation ni même information
- l'implantation de cette plateforme défigurerait le site paysager de notre commune
- cet aménagement créerait des nuisances visuelles et sonores : si le concassage des déchets devait être mis en place, il générerait des poussières et du bruit surtout pour les habitants du hameau de Coupigny qui souffrent déjà des odeurs pestentielles des déchets verts
- de plus, cet aménagement soustrairait 4 HA de bonnes terres agricoles et ce, en contraction avec la politique de l'environnement

Monsieur le Maire a proposé plusieurs solutions et sites, plans à l'appui remis à Monsieur BRUMEAU, à savoir :

- en substitution de leur stockage, ces déchets inertes pourraient être confiés à une entreprise spécialisée qui en assurerait le concassage et la valorisation
- ce dépôt pourrait être installé sur le site de l'usine de Guichainville en lieu et place de l'espace paysagé où se trouve actuellement des plantations et des animaux
- il pourrait aussi être installé sur le territoire de la Commune de Courdemanche au lieu-dit « les Sablons » sur la RD 72. Cette carrière jusqu'alors exploitée par la Société EUROVIA de Dreux tombe en inactivité, se situe dans un environnement boisé et est isolée de toute habitation.
- il pourrait aussi et enfin être installé sur le territoire de la Commune d'Acon sur le site de la C C R S E

Reconduction de la T.A. et cas d'exonérations :

En application de l'article L.331-9 du code de l'urbanisme, Monsieur le Maire soumet les propositions suivantes au conseil municipal :

- Reconduction du taux de 2 % voté en septembre 2011
- Exonération totale des abris de jardin soumis à déclaration préalable

La présente délibération prendra effet au 1^{er} janvier 2015 et sera reconduite tacitement d'année en année.

Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

Affectation du résultat 2013 :

Le conseil municipal approuve le compte de résultats qui s'établit comme suit :

- résultat de l'exercice 2013 :	+ 166 078.75 €uros
- résultat antérieur reporté au 31/12/2012	+ 491 576.19 €uros
- résultat de fonctionnement au 31/12/2013	+ 657 654.94 €uros
- résultat d'investissement au 31/12/2013	+ 78 124.00 €uros
- restes à réaliser	0
- besoin de financement	0
- affectation au 1068	0
- report au compte 002	+ 657 654.94 €uros

Installation d'un panneau d'informations devant la Mairie :

Monsieur le Maire, en concertation avec Monsieur Michel OSMONT, présente les devis de différentes entreprises portant sur l'installation d'un panneau d'informations en centre bourg.

Après maintes négociations de Monsieur OSMONT, il s'avère que tant sur le plan technique que tarifaire, l'offre de la Société LUMIPLAN d'un montant HT de 12 200 €uros est la plus intéressante.

Il convient également de prévoir sa fixation par un maçon d'un montant HT de 800 €uros ainsi que son raccordement électrique par un électricien d'un montant HT de 500 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de retenir la Société LUMIPLAN et charge le Maire de faire exécuter l'ensemble de ces travaux.

Installation de radars pédagogiques alimentés par des panneaux solaires :

Monsieur le Maire présente au conseil municipal, les devis des différentes entreprises portant sur l'installation de radars pédagogiques.

Monsieur Michel OSMONT, après maintes négociations quant à l'installation de 4 radars, a obtenu auprès de la Société ELAN-CITE la mise en place d'un cinquième radar gratuit, le tout pour un montant total HT de 7 470 €uros auquel il convient d'ajouter les travaux de maçonnerie d'un montant HT de 1 100 €uros.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal opte pour cette offre, charge le Maire de solliciter la subvention au titre des amendes de Police auprès du Conseil Général et l'autorise à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

Modifications budgétaires :

Afin de pouvoir procéder à l'installation d'un panneau d'informations d'une part et des radars pédagogiques d'autre part, Monsieur le Maire soumet au conseil municipal, la nécessité d'apporter les modifications budgétaires suivantes :

- | | |
|---|----------------|
| - compte 2313 - porche de l'église | - 35 000 €uros |
| - compte 2158 - panneau d'informations et radars pédagogiques | + 35 000 €uros |

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

Subvention au profit de la classe de découverte des élèves de CM2 :

Le Maire soumet au conseil municipal, le dossier déposé par Madame PITTE, institutrice en charge des CM2, portant sur un séjour du 7 au 10 Avril 2015 à Espins (Calvados) dont le coût total est estimé à 8 902 Euros.

Le Maire propose d'allouer une subvention de 130 Euros par élève. Les crédits correspondants seront inscrits au BP 2015.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

Prime de fin d'année :

Monsieur le Maire propose d'allouer à Monsieur Philippe BOULAND, une indemnité forfaitaire de 1 100 Euros au titre de la prime de fin d'année 2014.

Le conseil municipal émet un avis favorable.

Création d'un poste d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe :

En vue de promouvoir la secrétaire de Mairie au grade d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe à compter du 1^{er} Janvier 2015, Monsieur le Maire expose la nécessité de créer le poste.

Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

Approbation du rapport annuel 2013 du SAEP :

Monsieur le Maire présente le rapport annuel 2013 du SAEP selon la loi en vigueur.

Le conseil municipal n'apporte pas d'observation particulière et en approuve le contenu.

Pour extrait :

En Mairie, le 8 novembre 2014

Le Maire

